

SEANCE DU 14 MAI 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le quatorze du mois de mai sous la présidence de Mr Bernard Lahondès, Maire, convocation le 27/04/2018.

Sont présents Mrs Bernard, Brière, Choynet, Launay, Miannay

Absents excuses Mr Ben Sanou

Secrétaire de séance Mr Bernard Eric

Ordre du jour

- Avis sur le projet du PLUi
- Questions diverses

Le compte rendu du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr Miannay demande pourquoi, il n'y a pas eu de réunion de conseil municipal plus tôt, le délai de 90 jours étant passé, il indique que par le passé des réunions de conseil municipal avec très peu de conseillers se sont déjà déroulées. Mr le Maire lui indique qu'il attend toujours les consignes de la Préfecture de Maine et Loire. Certains conseillers indiquent qu'ils vont prendre un rendez vous avec la Préfecture. Mr le Maire lit la lettre qu'il a adressé à Mr le Préfet de Maine et Loire le 03 mai 2018.

Mr le Maire indique que l'entreprise Dinand tarde à envoyer son devis pour les travaux rue de la Joussinière.

AVIS SUR LE PROJET DU PLUi

Après avoir exposé les divers points du PLUi, Mr le Maire indique qu'il donne un avis très défavorable, (lotissement Les Vieilles Vignes et d'autres terrains non retenus au PLUi). Il précise que le développement de la commune va être ralenti.

Mr Brière indique qu'il s'est battu, mais que toutes ses demandes n'ont pas été retenues, il précise qu'il ne faudra pas rater la fusion des PLU, il émet un avis favorable.

Mrs Choynet et Miannay émettent un avis favorable.

Mr Launay précise qu'il n'a pas suivi ce dossier et s'abstient.

Mr Bernard émet un avis défavorable.

Mrs Brière et Choynet indiquent que Mr le Maire aurait dû être plus présent aux diverses réunions, pour défendre la commune.

Un courrier sera donc envoyé à la CCALS, où les avis des conseillers municipaux seront notés.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Launay demande si la mairie peut faire un courrier à Immobilière Podéliha, pour demander aux locataires de la rue Baptiste Lasne de tailler les haies de derrière, donnant sur la bande enherbée de la commune, il précise qu'il faut penser à l'agent communal.

Mr Miannay indique que la bouche d'égout se trouvant devant chez lui est bouchée. Il précise que le mail de l'église n'est pas propre, il propose de mettre des graines de fleurs dans certaines zones. Il indique qu'il manque encore des jardinières.

Mr Brière indique que des déchets ont été déposés dans la haie du cimetière, il demande qu'elle soit taillée et nettoyée. Il demande à Mr le Maire si des devis ont été demandés pour la salle des loisirs. Mr le Maire lui précise que non. Mr le Maire indique qu'il faut réfléchir sur une pose de panneaux photovoltaïques, sur le toit de la salle des loisirs. Mr Choynet précise que l'intervention des pompiers n'est pas évidente avec ce genre d'équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.